NUMERO XLIII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 30. Mai 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 14. *Avril.*

„ ON avoit prévu, que la Capitulation de l'Armée d'*Egypte* rencontreroit des difficultés dans ſon exécution; & ce preſſentiment ne s'eſt que trop vérifié. Une nouvelle Escadre *Angloiſe*, qui s'eſt préſentée devant le Port d'*Alexandrie*, s'eſt oppoſée au départ de l'Armée *Françoiſe*, déclarant, que la Convention n'étoit pas obligatoire pour l'*Angleterre:* Et, au cas que ces Troupes miſſent en mer, elle prétendoit les faire Priſonnières de guerre: Le Général *Kleber* a réclamé alors la venuë du *Capitan-Pacha*, pour que ſa Flotte leur ſervît d'Escorte: Mais ce Grand-Amiral n'a pas bougé d'ici; & ſon Escadre eſt immobile dans le Port de *Conſtantinople*. En général, les Alliés de la *Porte* ne ſont guères contens de l'iſſuë de leurs efforts communs contre les *François* en *Egypte* & en *Syrie*. L'*Angleterre* demande, dit-on, des Indemnités pour la dépenſe conſidérable, que lui ont cauſée les ſecours, donnés à la *Porte* dans le *Levant*; & ces Indemnités ſe trouveroient dans la poſſeſſion de quelques Places en *Syrie* & en *Egypte*. La propriété future des Iſles ci-devant *Vénitiennes* eſt encore un objet très-difficile à régler; & la commotion générale, que les efforts pour réſiſter, à forces réunies, au torrent de la Révolution *Françoiſe*, ont excitée non moins que la Révolution elle-même, a confondu & compliqué les intérêts Politiques de toutes les Puiſſances de l'*Europe* d'une manière, dont la Poſtérité pourra ſe reſſentir durant tout le cours du XIXme Siècle, qui va commencer. "

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 14. *Mai.*

„ Il n'exiſte plus la moindre apparence, que la *Ruſſie* rentre dans la triple Alliance, qui, au commencement de l'année dernière, ſembloit avoir changé le cours des événemens Révolutionnaires en *Europe*. A meſure que l'Empereur *Paul* I. s'eſt refroidi à l'égard de l'*Autriche* & de l'*Angleterre*, il s'eſt rapproché de la *Pruſſe*; &, tandis qu'il envoye un nouveau Miniſtre, le Baron de *Krüdner*, à *Berlin*, ſon Ambaſſadeur, Mr. de *Kalitſcheff*, va s'éloigner de *Vienne*, pour prendre les Eaux de *Carlsbad:* On ſçait, que c'eſt l'endroit où ſe rendent ordinairement, pour rétablir leur ſanté, les Miniſtres, qui ont d'ailleurs des raiſons pour s'abſenter des Cours de leur réſidence. Cependant les incidens ſe multiplient par rapport aux objets, auxquels la Cour de *Pétersbourg* avoit d'abord pris l'intérêt le plus vif. Telle eſt la préſence des *François* en *Egypte*, & la Guerre, qui en a réſulté, entre le Gouvernement *François* & la *Porte*. Bien loin que cette Guerre ſe ſoit éteinte, ainſi qu'on l'avoit préſumé d'après la Convention, faite ſous la Médiation de Sir *William Sidney Smith*, elle s'eſt rallumée de la manière la plus cruelle & la plus contraire au Droit des Gens. Avant-hier, 12. de ce mois, l'Ambaſſadeur *Turc* en notre Cour reçut, par un Courier extraordinaire de *Conſtantinople*, la Nouvelle inattenduë, que l'*Egypte* venoit d'être inondée de nouveau de ſang & de carnage. Voici comme l'on en rapporte les circonſtances, qui s'éclairciront ſans doute par la ſuite. Malgré la Convention concluë, les ſtipulations, faites en faveur des *François*, ne s'exécutoient point: Cette exécution rencontroit toujours des difficultés de la part des Alliés de la *Porte:* On ne procuroit point aux *François* les moyens de ſortir de l'*Egypte:* On ne leur fourniſſoit point les Transports néceſſaires: Le *Capitan-Pacha* ne venoit point de *Conſtantinople* avec ſa Flotte, & ne ſe préſentoit point devant le Port d'*Alexandrie*, pour leur ſervir d'Escorte: Les *François*, au contraire, étoient expoſés aux plus grandes avanies: On en avoit maſſacré pluſieurs: L'on prétend même, qu'une de leurs Diviſions, qui s'étoit renduë du *Caire* à *Alexandrie*, afin de s'y embarquer pour la *France*, avoit été aſſaillie par *Mourad-Bey* & paſſée, d'après ſes ordres, au fil de l'épée. Quoiqu'il en ſoit, le Général *Kleber* uſa de voyes de fait ou de repréſailles. Le *Grand-Viſir* ne ſe doutoit de rien: Il comptoit faire ſon entrée au *Caire* à la tête de 20. mille Hommes. Dans ce moment, & lorſque le Général en chef *Ottoman* étoit dans la plus grande ſécurité, le Général *Kleber* l'attaqua à l'improviſte avec la plus grande fureur, & le défit d'une manière auſſi prompte que ſanglante & complette: La boucherie fut terrible: L'Infanterie *Ottomane* ſur-tout fut hachée & miſe en pièces:

Il ne s'en sauva que très-peu de monde. La Cavalerie *Turque*, au contraire, se sauva pour la plûpart: Elle se retira au Camp d'*Osman-Pacha*, *Kiaya* ou Lieutenant du *Grand-Visir*. Ce *Kiaya*, pour venger le sang de ses Compatriotes, se mit aussi-tôt en marche pour le *Caire*. Quelques milliers de *François*, qui s'y trouvoient, ne purent lui tenir tête: Ils furent tous massacrés; & les Sçavans ou Artistes de leur Nation, les Membres de l'Institut en particulier, partagèrent tous leur malheureux sort. — Ces premiers détails ont besoin sans doute, sinon de confirmation, du moins de beaucoup de développemens. En attendant, l'Ambassadeur *Ottoman* en a fait part aux Ministres Etrangers, qui résident à *Vienne*. L'on ne dit point ce qu'est devenu ni le *Grand-Visir*, ni le Général *Kleber*, ni quel a été le résultat de ce changement de scène pour le sort de l'*Egypte* même. "

„ Voilà donc un des *élémens*, dont devoit se composer la *Paix Continentale*, — l'Accord, qui devoit y *acheminer*, — réduit en fumée; & la décision des Armes invoquée de nouveau en *Afrique* comme en *Europe*. Il semble, qu'il y ait une espèce de fatalité attachée à cette Guerre, commencée avec tant de légéreté & d'imprévoyance d'un côté, avec des vuës aussi perfides & astucieuses de l'autre. Les succès des *François* dans la *Souabe* y ont ramené les choses au point où elles étoient en 1797: & on les considère ici comme assez importans pour y faire marcher toutes les Forces disponibles de l'*Autriche*: Les Corps, qui étoient à *Vienne* ou dans les environs, ont reçu ordre de se rendre sans délai à l'Armée du Général *Kray*. Déjà ils en ont pris la route en grande partie; & ils vont être remplacés ici par les Troupes *Hongroises* de réserve. — L'on n'est pas même sans inquiétude, quant au succès de notre Armée près *Gènes*. L'on n'avoit pas compté sur la nécessité, où l'on seroit si-tôt, de l'assieger dans les formes: L'on manquoit de grosse Artillerie pour une telle entreprise; & ce n'est que dans les derniers jours, qu'elle y est arrivée. En attendant, le Général *Melas* a dû penser à sa propre sûreté: Aussi longtems que le Corps de *Suchet* étoit à même de faciliter la délivrance de *Gènes*, il étoit possible, que l'offensive tournât contre nous. Laissant donc la plus grande partie de son Armée devant la Ville, sous les ordres du Général *Ott*, il s'est mis en marche avec 26. Bataillons, accompagné du Général de *Zach*, Chef de l'Etat-Major-Général; il s'est porté vers le *Ponent* & le Comté de *Nice*, dans la vûë de se débarrasser des Forces *Françoises*, qui sont de ce côté-là, avant que l'Armée de Réserve puisse, par le *Piémont*, former sa jonction avec elles. "

„ La santé de l'Electeur de *Cologne* paroît s'améliorer. — Le Grand-Duc de *Toscane* est revenu ici de *Buda*. — Le Marquis de *Gallo* est enfin parti hier pour *Palerme*: Son départ avoit été retardé: Il doit être placé à la tête du Ministère *Napolitain*. "

De MILAN, *le* 11. *Mai.*

Il n'a rien été publié officiellement touch[ant] les différentes sorties, que le Général *M[assé]na* a faites de *Gènes* depuis le 2. jusqu'[au] 7. Mai: L'on sçait, que les succès en o[nt] été partagés: Mais celle, qui avoit pré[cé]dé le 27. Avril, doit lui avoir coûté be[au]coup de monde, outre 4. Pièces de can[on] dont nos Troupes se sont emparées. L[es] *Autrichiens* ont été maîtres, du moins [de] partie, de la Montagne du *Diamant*, [qui] domine entièrement la Ville de *Gènes*: L[e] ignore, s'ils ont pu conserver cet avan[ta]ge. Toujours est-il certain, que *Mass[éna]* se défend non-seulement avec valeur & h[a]bileté, mais même avec un courage, q[ui] tient du desespoir. Voici la Lettre, que [le] Général de *Melas* lui a adressée, le 20. Avril, pour l'engager à mettre fin a une défen[se] qui pourroit devenir trop opiniâtre.

„ GÉNÉRAL! *La fortune n'a point co[u]ronné votre valeur, qui seule vous rend di[g]ne de mon estime & de celle de l'Univers entier. Avec un petit nombre d'Hommes, vous devez succomber sous mes efforts; & vous y succomberez avec honneur. Mais je crois, qu'il est te[m]s d'écouter la voix de l'humanité. Le Général* Suchet *a encore été battu hier à* S. Giacomo, *& il ne vous reste aucun espoir de pouvoir [te]nir plus longtems contre mes forces: Tout le sang, que votre bravoure fera répandre, [re]tombera sur vous; vous serez le malheur [de] Peuple, qui a déjà trop souffert. La Ville, [qui] tient toujours, est exposée à de plus grands maux encore; elle est menacée du pillage & [de] toutes les horreurs de la Guerre, si les [Tr]oupes y entrent la rage au coeur, sans aucune Capitulation préalable. Je ne puis répondre entièrement de mes Troupes victorieuses. Ecoutez la voix de l'humanité, & sacrifiez-la gloire de vous défendre jusqu'à la dernière goutte de sang, à la véritable gloire & à l'admiration, que personne ne peut vous ôter. Je vous offre la plus honorable Capitulation, que méritte un Militaire de votre caractère, pour vous témoigner l'estime & la parfaite considération avec laquelle je suis &c.* "

On vient de publier une Lettre du L[ieu]t. M. Baron de *Kaim* au Général-Major *Pr[o]vidovich*, datée du 9. Mai. " Je reçois, (dit-il) la Nouvelle officielle, que „ L. V. M. *Elsnitz* a battu, le 7. de ce „ mois, le Général ennemi *Suchet*. „ Général de Division, 40. Officiers; „ 1500. Hommes ont été faits Prisonniers. „ Le Quartier-Général étoit le 7. à *Oneille*.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS.

4. Prairial (24. *Mai.*)

„ On a appris par des Lettres de *Lo[r]raine*, en date du 26. *Floréal* (16. Mai) que, le même jour, le *Premier-Con[sul]*

avoit passé en revuë la Cavalerie de l'Armée de Réserve; & que cette Armée étoit toute entière en marche, sous le Commandement du Général *Berthier*. L'Avant-Garde, composée de trois Divisions, est sous les ordres du Général *Lannes*. D'autres Corps sont commandés par les Lieutenants-Généraux *Murat* & *Duhem*, qui ont sous leurs ordres les Généraux *Herville*, *Boudet*, & plusieurs autres. Les mêmes Lettres ajoutent, que des Partis de Troupes *Françoises* étoient déjà entrés à *Aoste* & avoient fait des Prisonniers. Le *Moniteur* d'aujourd'hui, 4. *Prairial*, nous donne à ce dernier sujet les Pièces officielles, qui suivent. "

ARMÉE DE RÉSERVE.

LANNES, *Général de Division, commandant l'Avant-Garde de l'Armée de Réserve, au Général en chef* BERTHIER. — *Au Quartier-Général à* AOSTE, 25. Floréal, (16. *Mai*) *an* 8.

„ Nous sommes arrivés ce matin à *Aoste*, à 11. heures, avec la 6me légère & la 22me de Bataille. Nous avons trouvé l'Ennemi sur les Hauteurs de cette Ville. Un Bataillon de la 6me avoit ordre de le tourner: Il n'a pas attendu son mouvement; il s'est retiré dans la Ville & a fait un peu de résistance sur le Pont. Il a été culbuté à la bayonnette: Il a eu 12. Hommes tués & un Officier blessé à mort: Il nous a laissé 3. Prisonniers. Aucun des nôtres n'a été ni tué ni blessé. "

(*Signé*) LANNES.

ALEXANDRE BERTHIER, *Général en chef de l'Armée de réserve, au* PREMIER-CONSUL. — *Au Quartier-Général à* AOSTE, *le* 29. Floréal (19. *Mai*,) *à* 3. *heures du matin.*

„ Je vous rends compte, CITOYEN CONSUL, de l'affaire, qui a eu lieu hier à 6. heures du soir à *Châtillon*. Le Général *Lannes* est arrivé une heure avant la nuit devant *Châtillon*, & a trouvé l'Ennemi sur toutes les Hauteurs, qui l'environnent: Il a cherché à l'amuser, dans la persuasion que le Général *Muller* arriveroit assez à tems pour le tourner; mais les obstacles, que ce Général avoit trouvés, avoit retardé sa marche. Le Général *Lannes* s'est décidé à une vive attaque. Les Grenadiers de la 22me ont enlevé le Village à la bayonnette. Cent Hommes du 12me Régiment de *Hussars* ont reçu l'ordre de charger: Ils avoient à leur tête le Chef-de-Brigade *Fournier*, dont la rare intrépidité mérite les plus grands éloges: Les Généraux *Watrin*, *Mainoni*, & tous les Officiers de l'Etat-Major ont aussi chargé l'Ennemi dans le même tems. Nous avons fait 300. Prisonniers, tué 4. & blessé 100. Hommes, pris deux Pièces de 4. & quatre Caissons chargés de Munitions. Parmi les Prisonniers, que nous avons faits, se trouvent 5. Officiers, dont deux blessés; nous avons pris en outre 12. Chevaux. Nous n'avons eu que 5. Hommes légèrement blessés, parmi lesquels est l'Adjudant-Général *Negrier*, qui a fabré à lui seul trois ou quatre *Autrichiens*. L'Adjudant-Général *Hullin* s'est aussi particulièrement distingué. Un de ses Adjoints a été blessé & a eu un Cheval tué sous lui. "

„ Le Général *Watrin* est avec une partie de l'Avant-Garde à plus de la moitié-chemin de *Châtillon*, au Fort de *Bard*. Le Général *Lannes* est parti aujourd'hui au point du jour avec ce qui lui reste de Troupes, pour enlever les Hauteurs de ce Château. J'y ferai moi-même avec l'Artillerie, que j'ai fait partir cette nuit." (*Signé*) ALEX. BERTHIER.

„ A ces Depêches la même Feuille ajoute, sous la Rubrique du *Ministère de l'Intérieur*, une Lettre du *Premier-Consul* au Ministre de l'Intérieur, son Frère, datée de *Marigni*, le 28. *Floréal* (18. Mai) au soir, & portant: " Je suis au pié des *Grands-Alpes*, au milieu du *Valais*. Le „ *grand St. Bernard* a offert bien des obstacles, qui ont été surmontés: Le tiers „ de l'Artillerie est en *Italie*: L'Armée „ descend à force: *Berthier* est en *Piémont*: „ Dans trois jours tout sera passé. " — Cette Lettre (ajoute *le Moniteur*) est arrivée hier au soir; elle fait présumer, qu'à cette heure le *Piémont* est en notre pouvoir."

„ L'on n'a pour le moment d'autres Nouvelles de l'Armée d'*Allemagne*, sinon que le Général *Moreau* a fait passer à l'Armée d'*Italie* 1,500,000. Rations de Biscuit. „ Ces Provisions, ajoute-t-on, sont l'excédent de celles, qui sont nécessaires aux „ besoins de l'Armée du *Rhin*, & qu'elle „ avoit trouvées dans les Magasins, qu'elle „ a pris aux *Autrichiens*." Quant à l'Armée d'*Italie*, il n'y a aucun Rapport officiel, qui la regarde: Mais, suivant des Lettres de *Nice* du 18. *Floréal* (8. Mai,) environ 1500. *Autrichiens*, partis de *Coni*, se sont emparés des Postes *François* à *Tende*, garnis d'un trop petit nombre de Troupes, pour qu'elles pussent s'opposer à cette incursion: Elles ont dû céder à la force; & l'épouvante s'est répanduë dans tout le Comté de *Nice*, d'où les Habitans, qui craignent les *Autrichiens*, se retirent à *Antibes* & dans les Districts voisins. "

*FIN des Détails sur les opérations de l'Armée d'*ITALIE *depuis le* 30. Germinal *jusqu'au* 6. Floréal (20. *jusqu'au* 26. *Avril*.)

„ Le Général en chef, jaloux de l'honneur des Armes *Françoises*, fait sentir par une proclamation à ses Soldats, " combien sont coupables ces Militaires, qui se permettent de „ piller, & qui augmentent ainsi les calamités, dont la Guerre accable les Habitans de „ la *Ligurie*. . . . Dorénavant tout soldat, „ qu'on voye defait de main armée, seront punis

„ la mort. *Soldats*, (dit-il) *dont la carrière Militaire se compose de bravoure, de* „ *privations & de vertus, ce n'est pas à vous* „ *que je parle; & vous êtes le plus grand nom-* „ *bre: Je m'adresse à quelques Malfaiteurs,* „ *qui veulent deshonorer nos Armes, & qui* „ *servent ainsi les projets de l'Ennemi.*" — Le Général en chef a adressé la Proclamation suivante aux Habitans de *Gènes*. "

„ CITOYENS, *l'Ennemi comptant peu sur ses forces, employe tous les moyens possibles pour corrompre l'opinion publique, & produire par la séduction des mouvemens, qui lui soient favorables. Hier, ses Partisans faisoient courir le bruit, que j'abandonnerois votre Ville: Aujourd'hui, ils ont fait répandre une Lettre du Général* Melas, *par laquelle il m'offre de capituler: Le Déserteur* Assereto *vous promet protection au nom de la Puissance, au service de laquelle il s'est lâchement vendu. Les Partisans de l'Ennemi poussent encore plus loin l'imposture: Ils assurent, qu'une Capitulation a déjà été signée. Ces faux bruits étoient appuyés par l'attaque d'aujourd'hui.* "

„ *Hier, j'ai rejetté toute espèce de Capitulation; je vous communique la Lettre, que j'ai écrite à ce sujet au Général* Melas. *Ce matin, l'Ennemi a été complettement battu; & nous lui avons fait perdre* 1200. *Hommes, parmi lesquels il y a* 600. *Prisonniers.* "

„ Habitans de la Ville de GÈNES, *je ne veux pas, je ne dois pas capituler, parce que j'ai des Forces pour vous défendre; parce que les mouvemens, que le* Premier-Consul *fait faire aux Armées* Françoises, *forceront bientôt l'Armée* Autrichienne *à se retirer; & enfin parce que ce seroit vous livrer à un Ennemi, dont le vœu & le devoir de l'Armée est de vous délivrer.* "

„ *Cet Ennemi a tant d'intérêt de s'emparer de votre Ville, qu'il n'y a pas de sacrifices qu'il ne fasse pour y parvenir: Mais vous ne vous laisserez pas tromper sur ses véritables intentions. Les vuës secrettes de la Maison d'*Autriche *sont de vous accabler de Contributions, de dépouiller votre Port, d'anéantir votre Commerce & votre industrie, & de se venger, n'en doutez pas, des événemens de* 1746, *puisqu'ils sont de la nature de ceux qui ne s'effacent jamais de la mémoire des Nations.* "

„ Habitans de la Ville de GÈNES, *j'éloignerai de vous cette funeste destinée; & tant qu'il me restera un Corps de Troupes, ni mes braves ni moi, nous ne séparerons jamais notre cause de la vôtre.* "

Le Général en chef MASSENA, au Général en chef MELAS.

Du Quartier-General de GÈNES, le *réal*, (21. Avril)

„ MONSIEUR LE GÉNÉRAL, *J'ai* „ *lu la Lettre, que vous m'avez fait l'* „ *neur de m'écrire, par laquelle vous* „ *frez une Capitulation honorable. Je* „ *fais pas encore dans ce cas,* MONSIEUR „ LE GÉNÉRAL. *Il me reste assez de* „ *ges, pour vous prouver que je puis me* „ *fendre, quand même le Général* Suchet „ *roit battu, ce que j'ai bien de la peine* „ *croire.* " (Signé) MASSENA.

„ Le 4. *Floréal*, (24. Avril) trois Bateaux provenant de la Rivière du *Ponent*, avec Depêches adressées au Général en chef, ayant été poursuivis par les Chaloupes ennemies ques à peu de distance du Port; & un fe pu leur échapper: Il avoit à bord un A de-Camp du Général *Massena*, qui a appo entre autres Nouvelles, que le Général *Ou not*, Chef de l'Etat-Major, est arrivé auj du Général *Suchet*; qu'il est faux, que ce ci ait été battu; que la Forteresse de *Sa* est approvisionnée; & que l'Armée de *Réil* entre en *Italie* par la Vallée d'*Aoste*. "

„ Le 5. (25. Avril) les Troupes *Franç* & la *Garde-Nationale* ont passé toute la fous les armes. On craignoit, que l'*Enn* ne voulût tenter une attaque du côté de *fagno*. — La Commission du Gouverne publia un *Règlement de Police*, approuvé le Général en chef, qui porte, " que per „ ne ne pourra sortir de la Ville sans la „ mission du Commandant de la Place; „ tous les Habitans de *Gènes*, à l'exce „ de ceux qui font le service, rentreront „ eux à dix heures; que, lorsque l'on bat „ Générale, toute la *Garde-Nationale* se „ tra sous les armes pour courir aux po „ qui lui feront indiqués, &c. "

„ Le 6. (26. Avril) un Bâtiment, ch de 1800. Minots de Grains, entra dans le L'Ennemi ne fit aucun mouvement du côté *Ponent*. Les *François* ont leurs Postes p cés au-delà de *Saint-Pierre d'Arena*, du côté du *Levant*, à *Quarto*. On croit, les *Autrichiens* se disposent à tenter bie une attaque. L'Escadre *Angloise* croise jours à la vuë de notre Port. "

Attendu que THIERRY-HENRI KOLFF, *Capitaine de Marine, âgé de* 37. *ans, de cinq piés huit à neuf pouces, natif d'*Amersfoort, *de belle taille, grand nez aq cheveux noirs, le visage blême & boursoufflé, la voix & la démarche vives, s'est évad* 11. *Mai de la Maison de Force de la Marine à* la Haye: *A ces Causes, le Haut-Co de Marine, dûment qualifié à cet effet, promet, par la Présente, une Prime de cent* ders *d'or à celui qui dénoncera le dit Fugitif, de manière qu'il retombe entre les mains la Justice, & qu'il soit délivré de nouveau au Haut-Conseil de Marine. On gardera secret sur le nom du Délateur, s'il le désire.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XLIII.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 30. Mai 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 14. *Avril.*

" DEPUIS deux à trois semaines cette Capitale étoit à-peu-près bloquée par une Bande de Brigands, sortis des Corps indisciplinés, que l'on employa, il y a deux ans, contre le Pacha de *Vidin*. Ces Bandes, d'abord éparses sous le commandement de divers Chefs, s'étoient réunies récemment & avoient formé une petite Armée, qu'on évaluoit de 4. à 5. mille Hommes, & qui, après avoir pillé & incendié plusieurs gros Bourgs, étoit venuë menacer la Ville de *Rodosto*. La *Porte*, frappée du danger, a enfin pris des mesures sérieuses: Une partie des Garnisons des Châteaux du Canal, & plusieurs Compagnies de *Janissaires* & de *Topidgis*, avec un Train considérable d'Artillerie, sont arrivées successivement ici & ont été embarquées pour *Rodosto*. Des ordres ont été en même tems donnés au *Bostangi-Bachi* d'*Andrinople*, ainsi qu'à différents Commandants, de marcher contre les Brigands & de se concerter, de manière à pouvoir les envelopper: Ils ont heureusement exécuté cette commission; & l'on vient d'apprendre, que cette Troupe de Mutins & de Brigands, après s'être avancée jusqu'a 2. lieuës de *Constantinople*, a été cernée, battuë, & dispersée: L'on espère donc de voir bientôt la sûreté des Chemins rétablie: Elle étoit si fort troublée & infestée depuis plus d'un mois, que le cours des Postes avoit été interrompu, & que les Couriers de *Vienne* & de *Pétersbourg* devoient prendre des routes détournées, qui retardoient beaucoup leur marche. "

*EXTRAIT d'une Lettre d'*ALEXANDRIE *en* PIÉMONT *du* 9. *Mai.*

" Le Général de *Bussy* a écrit ici, que le Ministre d'*Espagne*, résidant à *Gènes*, avoit envoyé un Officier au L. V. M. *Ott*, qui, depuis le départ du Général de *Melas* avec une partie des Troupes, commande le Blocus de la Place; & que le Général *Ott*, de son côté, lui avoit fait remettre des Depêches par un de ses Officiers. D'après cette correspondance l'on présumoit, qu'il y avoit sur le tapis une Négociation au sujet de *Gènes*. — Une partie du Fort du *Diamant* a été prise & reprise; mais il est actuellement au pouvoir des *François*. "

EXTRAIT d'une Lettre du Quartier-Général FRANÇOIS *à* BIBERACH, *le* 11. *Mai.*

" Le Corps de Réserve de l'Armée *Françoise* s'est emparé de *Biberach* avant-hier, après un Combat très-opiniâtre, dans lequel les *Autrichiens* ont perdu, outre un grand nombre de tués & de blessés, deux-mille Prisonniers & des Magasins plus considérables encore que ceux trouvés à *Stockach*. Le Général *Moreau* est parti d'ici ce matin à 9. heures: Il se rend aux Avant-Postes, où l'on s'attend à quelque nouvelle affaire. L'Aile gauche de la Division de *Ste. Suzanne* s'avance sur la rive gauche du *Danube*; le Centre marche entre le *Danube* & l'*Iller*; & l'Aile droite, s'avançant sur la rive droite de l'*Iller*, se porte sur *Ulm*. *Lecourbe*, qui commande l'Aile droite, paroît vouloir couper la communication entre *Ulm* & *Augsbourg*. Si ce mouvement lui réussit, *Ulm* doit tomber. — Le Général *Dessolles*, Chef de l'Etat-Major-Général, a donné des ordres, pour que tous les Charrois, appartenant à des *Suisses*, puissent retourner en *Helvétie*. "

EXTRAIT de deux Lettres de ST. GALL *en* SUISSE *des* 12. *&* 13. *Mai.*

" Les *Autrichiens* ont presqu'entièrement évacué la rive droite du *Rhin*. Hier après-midi, les *François*, au nombre d'environ 300. ont passé ce Fleuve près de *Rheineck*, *Ste. Marguérite*, & *Mundstein*, & se sont emparés, sans coup férir, de *Bregentz* & de *Lindau*. Les Habitans se sont fort bien conduits à l'égard des *François*. Le Bailli de *Bregentz* est venu à leur rencontre & leur a annoncé la retraite des *Autrichiens*, en leur demandant que la Ville de *Bregentz* fut ménagée; ce qui a été promis. Les *François* ont trouvé des Magasins à *Bregentz*, quoique les *Autrichiens* en eussent partagé une partie entre les Habitans, faute de moyens de transport pour les évacuer. Les *François* pourront bientôt être à *Feldkirch*. "

" *Du* 13. *Mai.* Les *François* sont entrés à *Bregentz*, le 10. Mai au soir: Comme ils étoient en fort petit nombre, le Général *Laval* s'est avancé hier de ce côté avec un Corps de Troupes, afin de couvrir *Bregentz* dans le cas où les *Autrichiens* tenteroient de reprendre ce Poste: Mais il n'est guères apparent, qu'ils en fassent bientôt l'entreprise. Depuis hier, l'on parle ici d'une nouvelle Bataille près de *Rattlingue*, qui doit avoir été très-sanglante, & à la suite de la

qu'elle *Ulm* seroit tombé au pouvoir des *François*. La Nouvelle néanmoins paroît prématurée; mais l'on assure, que le Général *Lecourbe* a tenté de couper la communication entre *Ulm* & *Augsbourg*; ce qui pourroit accélérer la reddition d'*Ulm*. D'un autre côté, l'on sçait, que le Général de *Kray* concentre ses Forces près de cette dernière Place, dans l'intention de courir la chance d'un engagement général. — La Flottille *Autrichienne* sur le Lac de *Constance* est complettement anéantie: Le Colonel *Williams*, qui la commandoit, voyant l'impossibilité de la conserver après la retraite des *Autrichiens*, & la nécessité de pourvoir lui-même à sa sûreté, l'a coulée à fond, après en avoir retiré l'Artillerie. Les Habitans de la rive *Occidentale* du Lac, qui depuis plus d'un an étoient inquiétés par cette Flottille, se réjouissent beaucoup de sa destruction. — Le cours des Postes entre la *Suisse* & *Lindau* est rétabli. "

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 14. *Mai.*

„ Le *Premier-Consul* de la République *Françoise* est arrivé hier à *Lausanne*: Le Préfet National du *Léman* avoit été le recevoir sur la Frontière & le complimenter. Son entrée en *Helvétie*, ainsi que son intention d'y séjourner quelques jours, pendant lesquels il parcourra divers Cantons, ont été annoncées ici au Gouvernement par le Ministre *Reinhard*. Aussi-tôt après, celui-ci est parti, hier à la pointe du jour, pour *Lausanne*, où il doit avoir été dévancé encore par le Citoyen *Carnot*. Ce Ministre arrivé ici l'avant-dernière nuit à deux heures; il venoit de l'*Allemagne*, & alloit se rendre en toute diligence auprès du *Premier-Consul*: Aussi s'est-il remis en route la même nuit, après une heure de repos seulement, pendant laquelle nos Ministres des Relations extérieures & de la Guerre ont été le complimenter. Sans doute l'heureux début de l'Armée du *Rhin* dans cette Campagne, dont le Ministre de la Guerre *Carnot* est allé instruire lui-même le *Premier-Consul*, influera beaucoup sur les opérations de l'Armée de Réserve, dont il doit faciliter & hâter le développement. En attendant les grandes Nouvelles, que nos Frontières *Méridionales* nous fourniront bientôt, l'on continuë d'en recevoir sur les progrès des Forces *Françoises* dans la *Souabe*. Les Lettres de *Schaffhouse* du 9. de ce mois nous apprennent, qu'il s'est livré le 7. une nouvelle Bataille entre *Pfullendorff* & *Biberach*; Bataille, qui a été aussi opiniâtre que les précédentes, & où l'on s'est battu pendant toute la journée, avant que l'une ou l'autre des deux Armées pût être forcée à la retraite. C'étoient, d'après les mêmes Avis, les Divisions de *Delmas*, *Bleterc*, *Richepanse* & *Lecourbe*, qui, du côté des *François*, soutinrent le fort de la Bataille, puisque le Corps-d'Armée du Général *Ste. Suzanne*, ayant été arrêté dans sa marche, ne put se réunir à elles que vers le soir. On rapporte, que les chocs fréquens de la Cavalerie *Autrichienne* furent terribles, en sorte que celle-ci alloit enfoncer le Centre de l'Armée du Général *Moreau*, lorsque deux Bataillons de Grenadiers *François* se jettèrent à propos sur elle la bayonnette en avant, & la repoussèrent avec perte. Ce mouvement & le renfort d'un Corps de réserve paroissent avoir décidé la Victoire en faveur des *François*, qui ensuite sont tombés, à forces réunies & avec un nouvel acharnement, sur les Impériaux, les ont battus & pris *Biberach* d'assaut, à l'approche de la nuit. Le nombre des tués, blessés & Prisonniers, n'étoit point connu jusqu'ici; il doit être considérable de part & d'autre. "

EXTRAIT d'une autre Lettre de BERNE *du* 14. *Mai.*

„ Le Ministre *Carnot* est parti d'ici pour *Lausanne*, où le *Premier-Consul*, *Bonaparte*, doit avoir établi son Quartier-Général. Le séjour du premier dans notre Ville n'a été que d'une heure. Il avoit eu une entrevuë avec *Moreau* à *Biberach*, après la mémorable journée de ce nom. Le Ministre *Reinhard* vient de partir aussi, pour se rendre à *Lausanne*. Le jour précédent, il avoit fait connoître à notre *Pouvoir-Exécutif*, „ que „ les circonstances actuelles, & le désir de garantir l'*Helvétie* d'une invasion de la part „ des Ennemis, étoient les motifs, qui avoient porté le *Premier-Consul* à se rapprocher „ du Théatre de la Guerre, & à s'arrêter quelque tems dans différentes Contrées de ce „ Pays. " Le Gouvernement envoya le Citoyen *Claire*, ancien Directeur, & le Secrétaire-d'Etat *Mousson*, pour le complimenter. Le 11. on vit arriver à *Lausanne* le Général *Berthier*; & bientôt après la Garde du *Premier-Consul* de la République *Françoise*. Une grande quantité de Troupes de l'Armée de réserve file toujours dans le Pays de *Vaud*. Ce sont des Troupes d'élite, habillées de neuf, bien équipées & bien payées. La Cavalerie est très-bien montée; & l'Artillerie est traînée par les meilleurs Chevaux. On ne sçait encore rien de certain sur la marche, que doit suivre cette Armée; mais l'on croit ici, qu'elle doit aller en *Italie* par le *St. Bernard* & le *Simplon*. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 5. Prairial (25. Mai).

» Les *Conſuls* ont reçu avant-hier, 3. *Prairial*, un Courier du *Premier-Conſul*, expédié le 29. *Floréal*: Il a rapporté, qu'au moment de ſon départ un autre Courier arrivé de *Premier-Conſul*, portant la Nouvelle de nouveaux ſuccès du Général *Lannes*, qui venoit de faire 500. Priſonniers, & avoit pris 8. Pièces de canon. D'un autre côté, il ſe confirme, que le Général *Melas* a porté une partie de ſes forces dans le Comté de *Nice*. » Les *Autrichiens* (écrit-on de *Villeneuve*, en date du 17. Mai) s'avancent de plus en » plus vers *Nice*: Peut-être y ſont-ils en ce moment. *Gènes* tient bon. Cependant nos » Diviſions filent. La préſence du *Premier-Conſul* a imprimé un mouvement ſoutenu à » toutes les opérations. L'Artillerie a paſſé le *St. Bernard*. L'Avant-Garde, commandée par le Général *Lannes*, eſt entrée hier à *Aoſte*. On ne doute pas, que demain » toute l'Armée ne ſoit dans le *Piémont*."

» La Guerre, dont le Théatre s'étoit concentré ſur les Confins de l'*Italie*, s'eſt rallumée à la fois dans presque tous les Pays, qu'elle avoit précédemment ravagés, même en *Egypte*. Mr. de *Musquiz*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne* près de notre Gouvernement, a fait part aux *Conſuls* de la Nouvelle, qu'il en avoit reçuë par la voye de *Vienne*, Mr. de *Thugut* l'ayant fait communiquer officiellement au Miniſtre de S. M. *Catholique* près de l'Empereur. Le Général *Kleber*, dit-on, voyant, que la Capitulation n'étoit exécutée, ni par les *Anglois*, ni par les *Turcs*, & que ceux-ci vouloient cependant entrer dans le *Caire*, s'y eſt oppoſé, & a battu complettement & presque détruit l'Armée du *Grand-Viſir*. Telles ſont les premières circonſtances, qu'on en répand ici, & qui méritent ſans doute encore de grands éclairciſſemens. *Le Moniteur* du 3. *Prairial*, (*dont nous renvoyons l'Article à l'Ordinaire prochain*,) en annonçant *la défaite de l'Armée du Grand-Viſir par le Général Kleber*, dit, " que cette Nouvelle inattenduë eſt donnée comme certaine."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *juſqu'au* 13. *Mai.*

» La grande affaire de l'*Union Conſtitutionnelle* de l'*Irlande* avec l'Empire *Britannique* & de l'incorporation des deux Légiſlatures peut enfin être regardée comme entièrement terminée. La dernière tentative de l'*Oppoſition*, pour faire au moins quelques additions aux Articles de l'*Acte d'Union*, ayant échoué dans la Séance des *Communes* du 5. de ce mois, ſans qu'on ait même les Voix, Mr. *Pitt* propoſa une Adreſſe, qui fut approuvée, pour informer le Roi, » que, conformément au Meſſage de Sa Majeſté, le Parlement avoit délibéré de nouveau ſur » l'*Union Légiſlative* entre l'*Angleterre* & l'*Irlande*; qu'il confirmoit les Réſolutions, priſes » à ce ſujet dans la Seſſion dernière, & les recommandoit à S. M. ſeulement avec quelques » changemens, pour former la baſe de l'*Union*; qu'il félicitoit S. M. de la concluſion prochaine » d'un Ouvrage, qui lui tenoit ſi fort à cœur, comme au Père de ſon Peuple, & qui alloit conſolider certainement & raffermir la puiſſance, le Commerce, les forces, & le bien-être de tout » l'Empire." Dans la Séance du 9. Mai, les *Communes* firent la lecture de quelques altérations, que la Chambre des *Pairs* avoit introduites dans les Articles de l'*Union Légiſlative*, tels qu'ils avoient été arrêtés par l'autre Chambre: Il y avoit trois de ces *Amendemens*, ſuſceptibles de difficulté, par rapport au droit *excluſif* de la Chambre-*Baſſe* de faire de Loix ou Réglemens concernant le Revenu public. L'Orateur en fit la remarque; mais il rappella des exemples pareils de ce qui avoit eu lieu lors de l'*Union* avec l'*Ecoſſe*, ainſi qu'en 1785. lors des délibérations ſur certaines Propoſitions Commerciales: Les *Communes* paſſèrent, dans l'un & l'autre de ces cas, ſur de ſimples conſidérations de forme, attendu l'urgence & l'importance du Projet; & elles adoptèrent ſans délai les *Amendemens*, introduits par les *Pairs*. Il propoſa de ſuivre ces exemples; &, Mr. *Pitt* ayant été du même avis, les Réſolutions amendées furent luës, approuvées, & couchées ſur les Régîtres avec une Clauſe de *non-préjudice* pour les Priviléges de la Chambre. La Chambre des *Pairs* fut informée ſur le champ de ce concours & inſtruiſit bientôt après les *Communes*, que le Roi avoit fixé l'heure de trois heures & demie après-midi ce jour-là, pour recevoir l'Adreſſe ſimultanée des deux Chambres, relative à l'*Union* des trois Royaumes. Les *Communes* nommèrent leurs Députés à cet effet Mr. *Wyndham*, Secrétaire du Département de la Guerre, Lord *Hawkesbury*, Mrs. *Dudley Ryder* & *Sylveſter Douglas*. Les deux Députations ſe rendirent d'abord à *St. James*; mais, le Lever ayant été très-peu nombreux, elles n'y trouvèrent plus le Roi: Sa Maj. étoit déjà partie; & elle furent obligées d'aller la trouver à *Windſor*. A ce même Lever, un Député *Irlandois*, Mr. *Wilkinſon*, lui avoit encore préſenté une Adreſſe contre l'*Union*. "

» La Cour a reçu des Depêches du Vice-Amiral Lord *Keith*, Commandant en chef dans la *Méditerranée*, dont elle a publié quelques Extraits dans ſa *Gazette* du 10. Mai: Il écrit à bord du *Minotaure*, devant *Gènes*, le 18. Avril, "que le *Guillaume Tell*, avant tenté d'échapper de *Malte* la nuit du 29. Mars, avoit été intercepté & pris le lendemain matin par les Vaiſſeaux du Roi *le Lion*, *le Foudroyant* & *la Penelope*: Mais (ajoute-t-il) comme je n'ai pas reçu encore le Rapport du Capitaine *Dixon*, touchant les particularités de l'Action, &c.

„ la perte que nous y avons soufferte, je dois attendre une autre occasion pour vous les com-
„ muniquer. J'apprends néanmoins, que l'Ennemi avoit été complettement démâté, avant
„ qu'il amenât: & que *le Lion* & *le Foudroyant* ont eu chacun environ 40. Hommes tués ou
„ blessés. " L'Amirauté annonce en même tems, " que, suivant les Depêches de Mylord
„ *Keith*, en date du 21. Avril, les *Autrichiens* avoient remporté divers avantages importans
„ dans le voisinage de *Gènes*, les *François* ayant été obligés de concentrer leurs forces sous
„ les murs de la Ville; qu'en plusieurs attaques le feu des Vaisseaux *Anglois* avoit été employé
„ avec un effet considérable. " Dans la même Feuille du 10. Août, le Ministère des Affaires
Etrangères a publié l'Extrait d'une Depêche de l'Hon. *William Wyndham*, Envoyé-Extraordi-
naire du Roi à *Florence*, datée de cette Ville-là le 29. Avril, & portant, " que, d'après les
„ Avis les plus récens, arrivés le même matin des environs de *Gènes*, le Général *Masséna*, ayant
„ été battu une seconde fois à *Voltri*, le 18. Avril, avoit été obligé de se réfugier, avec le reste de
„ son Armée, sous les Murs de *Gènes*; que tous les Postes fortifiés & les Ouvrages hors la Ville
„ étoient entre les mains des Forces combinées sous les ordres du Général *Melas* & de l'Amiral
„ Lord *Keith*. " On ne laisse pas néanmoins de rendre justice à la longue & courageuse défense
de *Masséna*; & dans un Rapport très-circonstancié, que l'Amiral Lord *Keith* a envoyé de toutes
les Batailles & Combats, qui se sont livrés en *Italie* depuis le 4. jusqu'au 19. Avril inclusivement,
l'on dit qu'il parle avec les plus grands éloges de la bravoure de *Masséna*; qu'il déclare, qu'il a
fait tout ce qu'il étoit au pouvoir humain de faire pour se tirer de la dangereuse situation; mais
que la Bataille de *Voltri*, du 18. Avril, fut décisive: & que, du côté de la Mer, la co-opé-
ration de la Flotte *Angloise* avoit beaucoup contribué aux succès des *Autrichiens*; que *Masséna*
fut deux fois dans le danger le plus imminent d'être fait Prisonnier; mais qu'en revanche
le Centre & l'Aile gauche de l'Armée Impériale furent si vivement pressés, dans cette journée
de *Voltri*, du 18. Avril, que le Général *Melas* lui-même dut se mettre à la tête de son Corps
de Réserve, & que ce fut lui qui décida la Bataille, en dégageant les siens. "

„ Les Nouvelles de l'*Allemagne* ne sont pas aussi agréables: Elles ont été apportées le 19.
par le Messager-d'Etat *Higgens*: Il avoit été dépêché le 26. Avril de *Tubingen* en *Souabe*,
Mr. *Wickham*, Ministre *Britannique* à la Cour de *Wirtemberg*, s'étoit porté de la Résidence
de *Ludwigslust*, pour être plus près du Théatre des opérations, qui venoit de s'ouvrir. On
est informé du passage du *Rhin*, que les Forces *Françoises* ont exécuté en quatre endroits dif-
férents, sans rencontrer beaucoup de résistance, & par des manoeuvres, que les Généraux
Autrichiens paroissent n'avoir pas prévues dans leur ensemble. L'on a aussi appris la Bataille
de *Stockach* du 3. Mai, qui, quelque opiniâtre qu'elle ait été & chèrement achetée par les
François, s'est néanmoins terminée à leur avantage. Cependant l'on n'en a pas encore les détails.

„ Le résultat de tous ces événemens & succès variés est la conviction où l'on doit être, que
la sécession de la *Russie* a fait évanouïr toute espérance de conclure la Paix aux conditions que
Cours de *Londres* & de *Vienne*: Mais ce n'est pas seulement d'une *sécession* de l'Alliance dont
il s'agit: *Paul* I. a tout-à-coup adopté un Système contraire à celui, qu'il suivit l'année der-
nière, lorsqu'on le crut sur le point de rompre avec la Cour de *Prusse*. Aujourd'hui il veut
contracter Alliance avec elle; & des Depêches, apportées à *Berlin* le 28. Avril par un Cour-
rier extraordinaire de *Pétersbourg*, en contenoient la proposition. "

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 20. Mai.*

„ Les recherches sur l'attentat de *James Hadfield* contre la Personne du Roi, les informa-
tions prises de ses Maîtres, de ses Compagnons, de ses Camarades, & de tous ceux
qui ont pu donner quelques renseignemens à son sujet, — celles même des Officiers, sous
desquels il a servi dans le 15me Régiment de Dragons, — n'ont produit d'autre résultat,
sinon que c'est un Phrénétique atrabilaire, comme aussi dans ses Interrogatoires il a tenu
des discours contre tout ce qu'il y a de sacré parmi les Hommes, qui ne pouvoient sor-
tir que d'un Homme en démence & d'un insensé: Il a donc été enfermé provisoirement
comme tel dans *Coldbath-Fields*: Et l'on s'occupe à présent de l'Attentat d'un autre Individu, Cordonnier de profession, qui a été saisi pour s'être posté, encore le même jour,
lorsque le Roi revint du Spectacle de *Drury-Lane*, expressément sur son passage, & avoit
suivi son Carosse, pour insulter S. M. & pour lui dire des injures. — Les deux Chambres
du Parlement ont arrêté des Adresses au Roi, pour lui témoigner toute l'horreur, que des
entreprises & des sentimens aussi criminels inspirent aux Représentans de la Nation. "

De LEYDE, *le 29. Mai.* On écrit de *la Haye*, que le Ministre de *France* y a reçu
par un Exprès la Nouvelle de l'évacuation d'*Ulm* par les *Autrichiens*, & de l'entrée des
François dans cette Ville; événement, que tous les Avis de l'*Empire*, reçus par le der-
nier Courier, faisoient présager déjà avec assez de certitude.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES,
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

No. 11. *SUITE du NUMERO* XLIII. &

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 30. Mai 1800.

L'An fixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du 25. Avril.*

» ON vient de recevoir ici la Nouvelle officielle & certaine, que la Guerre a recommencé en *Egypte*. Sur ce que le Général *Kleber* apprit, que le Port d'*Alexandrie* continuoit d'être bloqué, & qu'on oppoſoit des difficultés à ſon départ pour la *France*, il attaqua le 17. & le 18. Mars l'Armée du *Grand-Viſir* & la battit complettement. En attendant, un Pacha, détaché par le Général en chef *Ottoman*, avoit battu un Corps *François* près du *Caire*, étoit entré dans cette Capitale de l'*Egypte*, & y avoit maſſacré tous les *François*, qui s'y trouvoient dans ce moment. "

De PARIS *le* 5. Prairial (25. *Mai.*)

» Si l'on ſe plaignoit autrefois avec raiſon (dit la *Gazette* de *France* de la date d'hier) de voir multiplier les Rapports ſur nos Victoires, on pourroit ſe plaindre aujourd'hui du ſilence, que garde le Gouvernement. Juſqu'à préſent on n'a communiqué au Public que des *Dépêches Télégraphiques*; & les détails ont été abandonnés à la ſagacité des Lecteurs de Journaux. Heureuſement, ou malheureuſement, les Journaux ont perdu tout crédit; & l'on continuë à les lire, plutôt pour ſçavoir ce qu'ils contiennent que pour croire à ce qu'on y trouve. — Sans doute le Gouvernement a d'excellentes raiſons pour ne pas livrer au Public, pièce à pièce, les détails de nos ſuccès; & l'on s'attend, que le premier Rapport, qui ſera publié, ſera l'Hiſtoire de la Campagne. — Le *Journal officiel* de ce jour ne donne aucune Nouvelle de l'Armée du *Rhin*, de l'Armée d'*Italie*, de l'Armée de Réſerve, mais l'on y trouve des détails de Combat, là où l'on croyoit la Paix aſſurée. Il s'agit de l'Armée d'*Egypte*. Voici l'Article. "

EXTRAIT du MONITEUR-UNIVERSEL *du* 3. Prairial (23. *Mai.*)

» Des Lettres de *Vienne* annoncent, que le Général *Kleber* a entièrement défait l'Armée du *Grand-Viſir* en *Egypte*. Cette Nouvelle inattenduë eſt donnée comme certaine: Elle pourra paroître vraiſemblable, ſi l'on ſe rappelle, que les Articles 2. 11. 12. & 13. du Traité d'évacuation de l'*Egypte* obligeoient les *Turcs* à fournir aux *François* des Paſſeports des Puiſſances co-alisées, & que le refus de l'Amiral *Keith* avoit rendu cet engagement inexécutable. Il eſt poſſible en effet que, dans de telles circonſtances, le Général *Kleber* ait été contraint à employer la force, pour s'oppoſer à l'occupation du *Caire* & des poſitions, qui garantiſſoient la ſûreté de l'Armée. — L'Amiral *Keith* devoit, toutefois, avoir fait connoître, qu'il avoit demandé les ordres de la Cour de *Londres*; mais, dans l'incertitude de la détermination, que prendroit ce Cabinet, le Général *Kleber* ne pouvoit pas donner proviſoirement au Traité d'*El-Arish* une exécution, qui, de ſa part, eût été réellement *définitive*. La Ratification du Traité n'eſt parvenuë au Lord *Keith* à *Livorne*, que vers le 10. *Floréal* (30. Avril:) Elle n'aura été connuë en *Egypte* que très-poſtérieurement à l'événement annoncé par les Lettres de *Vienne*. "

PROGRAMME.

La *Société Royale des Sciences* de COPENHAGUE n'ayant pas reçu de Réponſes à ſes Queſtions en Hiſtoire, en Mathématique & en Phyſique, propoſées pour l'année paſſée, réïtère ces mêmes Queſtions pour cette année, ſçavoir:

1°. En HISTOIRE.

Quænam gentes ante Norvægicos Americam invenerint, & itinera per mare in hanc terræ regionem inſtituerint? Quousque detecta Norvægicorum in Americâ, præſertim Auſtrum verſus, extenſa fuerint? Quæ hac de re conſtitui poterunt argumentis & conjecturis ex ſcriptis monumentisve, v. c. munimentis, ædificiis, linguis, traditionibus Americanis, probanda ſunt.

2°. En MATHÉMATIQUE.

Invenire functionem omnium quantitatum, quæ conjunctim determinant magnitudinem effectus calorifici cujuscunque materiei, igni accipiendo aptæ, in re familiari uſitatæ, tam ligni quam cæſpitis caminarii & Lithanthracis ſeu carbonum foſſilium cujuscunque ſpeciei? Æquatio quæſita ad minimum determinanda eſt pro quatuor diverſis caſibus: 1°. Si lignum vel cæſpes caminarius ſeu carbones foſſiles in fornace deuruntur, ut ſpatium aëris incluſum e. gr. cubicuti calefieri poſſit: 2°. Si in

foco fluido cuicunque coquendo inservient: 3°. *Si materiæ molli indurandæ e. gr. in camino laterario lateribus coquendis:* 4°. *Si materiis duris liquefaciendis e. gr. metallis sive in clibano sive in ustrina fundendis inservient. Singulæ æquationes experimentis ita analysis ope detegendæ & instituendæ sunt, ut ex ipsis computari possit ratio effectus calorifici æque ac usus œconomici cujuscunque speciei ligni, cespitis caminarii, & carbonum fossilium.*

3°. En PHYSIQUE.

Experimentis invenire maximum caloris gradum, quem calefacti vapores aquei cum aliis corporibus communicare possunt? An ea pars aquæ in olla Papiniana, quæ non in vapores calore mutata est, majorem quam 212° Fahr. *temperatum habere potest?*

4°. La Société ayant eu la satisfaction de couronner une Réponse à la Question Philosophique de l'année précédente, propose pour Prix de cette année la Question suivante:

In disquisitionibus de humanæ, quæ res existentes spectat atque considerat, cognitionis naturâ & indole indagandâ atque explicandâ, post Platonis & Aristotelis *tempora, quid Philosophia novi præstiterit? Hic videlicet non innuuntur progressus & incrementa scientiarum doctrinarumque quæ de rebus agunt existentibus, sive corporeis sive incorporeis, sed quæritur de nobis intrinseca, quæ* subjectiva *quibusdam dicitur, harum rerum cognitionem qualis nimirum, generatim, sit hujus cognitionis indoles & efficacia, ejusque quænam sit origo & causa, quæ porro sint principia & rationes, quibus ille cognoscendi modus definitur ac adstruitur, quibus, quæ illi inest, aut inesse putatur, rectitudo & veritas innititur. — De hoc quidem rebus quidnam Philosophorum meditationibus a* Platonis *inde &* Aristotelis *temporibus, ad nostram usque ætatem fuerit effectum, quid additum, aut magis confirmatum, aut rectius & planius definitum atque illustratum, historice exponatur, desideramus: Aut contra, forsan nullos omnino progressus in hac Philosophia fecisse videatur, id quidem ex historia dogmatum ut demonstretur.*

Les Réponses à ces Questions doivent être écrites en *Latin*, en *Danois*, en *François* ou en *Allemand*, & envoyées avec les formalités ordinaires, avant la fin du mois de Juin de l'année 1801. au Secrétaire de la Société le Professeur P. C. ABILDGAARD.

Les Frères MURRAY *à* LEYDE *débitent:* Bibliothèque *Françoise*, par CHARLES POUGENS, FRANÇOIS HONNERT & une Société de Gens de Lettres. *Les Conservateurs du goût & les Amis de la saine Littérature pourroient-ils être en même tems dénués d'intérêt pour tout ce qui peut concourir à régénerer l'amour sacré des Arts & des Lettres! Tels sont les motifs qui ont engagé les Auteurs à publier ce Journal. Leur Plan se trouve dans les motifs mêmes. Il est simple & entièrement conforme à celui des anciens Journaux d'*Allemagne *& de* Hollande, *tels que ceux de* Bayle, *de* J. le Clerc, *& de quelques Ouvrages périodiques modernes, comme la Bibliothèque* Britannique *&c. Les Notices analytiques des Ouvrages en tout genre seront très-développées; & la Rédaction n'en sera confiée qu'à des Hommes experts, exercés & connus. On publiera tous les mois très-regulièrement un* Numéro, *composé de* 216. *Pages* in 12°. *Les mêmes Libraires débitent:* Le Journal général de Littérature Françoise, *& plusieurs autres Journaux.*

AVIS. *La superbe Collection, consistant en cinquante* Vuës les plus pittoresques & les plus intéressantes, *qui se rencontrent sur le cours du* Rhin, *paroîtra dans le courant du mois de Mai* 1800. *Ce Recueil curieux, dessiné d'après nature par* L. JANSCHA, *Professeur de l'Académie Imp. & Royale, est gravé par* ZIEGLER: *Quant à l'enluminure, on n'a épargné ni soins ni dépenses pour la rendre supérieure à ce qui a paru jusqu'à présent en ce genre. Ces Estampes, imprimées sur Papier de* Hollande, *ont dix-sept pouces de large sur onze de hauteur; elles sont accompagnées d'un Précis Historique; & la Typographie en est de la plus grande exactitude. Le Prix de l'ensemble est de f* 190. *de* Hollande. *L'on pourra dans la suite recompletter cet Ouvrage, si quelques Pièces venoient à y manquer par quelqu'accident. Les Editeurs Mrs.* ARTARIA & Comp. *assurent MM. les Amateurs, qu'ils n'ont épargné aucunes peines ni fraix, pour rendre ce Recueil aussi intéressant qu'il est curieux. Il se trouve à* AMSTERDAM, *chez* BUFFA & Comp., *chez* JOSI, *Graveurs Marchands dans le* Kalverstraat; *à* ROTTERDAM, *chez les Frères* BRUNELLI, *Marchands d'Estampes; à* LA HAYE, *chez* VAN LIT, *dans le* Spuystraat, *& dans les principales Villes de l'*Europe *aux adresses ordinaires.*

Par les Présentes on fait l'Avertissement, qu'en vertu du Décret, dit Vellig en Boeschuldig, *qui a été obtenu à l'Audience des* 13. 15. *&* 16. *du mois de Mai* 1800. *au nom & de la part de* MARIE-ANNE PETIT, *Veuve de, & ayant été mariée hors de Communauté de Biens avec* ESPRIT DANIEL DE LA GRÉE DELIGNY, *dans sa relation*

exprimée au Procès, par Citation Edictale, publiée en face de la Maison de la Commune de la Ville d'Amsterdam, ont été assignés de nouveau, à comparoître au Role ordinaire, Jeudi le 17. du mois de Juillet 1800. à dix heures du matin, par devant le Committé de Justice de la Ville d'Amsterdam, tous & chacun, qui voudroient soutenir être qualifiés, soit ab intestat ou en vertu de Testament, à la Succession du sus-dit Esprit-Daniel de la Grée, lequel s'est nommé aussi Esprit Daniel de la Grée Deligny, ayant demeuré à Orléans, dans le Département du Loiret, où il est décédé le 13. du mois de Janvier 1799. afin de purger le sus-dit Décret, dit Vellig en Boetschuldig, obtenu, & encore de répondre & de procéder sur la demande & la conclusion faite & prise dans la dite Audience, avec les Dépens.

JUSTICE de Paix du Canton de HORST, Arrondissement de CLÈVES, Département de LA ROER.

Il nous a été exposé par le Citoyen HERMAN VERHEYEN, *Habitant de* Venray, *que feu* ANTOINE VAN LISHOUT, *de son vivant domicilié à* Amsterdam, *République Batave, étoit décédé sans Descendans le 22. Décembre 1799. — Que le dit* Antoine van Lishout *avoit été son Parent de troisième degré du côté de la Mère; qu'il avoit laissé quelques Biens immeubles, héréditaires, situés à* Venray, *dont il se déclaroit Héritier, étant intentionné de se servir de son Droit de Succession, sous réserve néanmoins & du bénéfice des Loix, & de l'Inventaire, requérant la Justice de Paix de recevoir la dite Déclaration & la réserve, comme aussi de lui accorder l'assignation publique, si bien de ceux, qui pourroient prétendre un droit de Succession exclusif, ou conjoint avec lui, que des Créanciers ou autres en droit de faire prétention sur la Masse héréditaire, laissée par le dit* Antoine van Lishout: *Et nous Juge de Paix, déférant à la Pétition sus-dite, tendante à la conservation tant du droit de Succession du Requérant, que des Droits des absens & inconnus, acceptons les Déclarations & la réserve sur le Régitre du Greffe & de notre Tribunal, les faisons sçavoir à tous ceux, qui pourroient avoir intérêt de les connoître; & les citons, au nom de la Loi, de comparoître par-devant nous à notre Audience à* BRUCHHAUSEN, *Commune du Canton de* Horst, *dans six Décades, en préfixant ce délai & le jour du vingt-huit* Messidor *prochain, comme terme peremptoire, tant pour la liquidation des prétentions quelconques, que pour la justification des Droits de Succession, sous préjudice qu'il sera statué après l'échéance de ce délai préfixé contre les non-Comparans, & procédé à l'avantage du Requérant, conformément à la Loi. Et sera donné à la Présente, par l'Office de notre Huissier, la publicité convenable, par envoi des Expéditions aux Rédacteurs de la* Gazette *de* Leyde *&* Wezel.

Donné à BRUCHHAUSEN, notre Domicile, le vingt-quatre du mois de *Floréal*, an huit de l'Ere Républicaine. (Signé) OTTON WORINGEN, Juge de Paix.
ARNAUD KANNEGIESSER, Greffier.

Pour expédition conforme, (Signé) A. KANNEGIESSER, Greffier.

Ce jourd'hui vingt-sept Floréal *an huit de l'Ere Républicaine, en vertu de l'Ordonnance ci-dessus, à la Requête du Citoyen* HERMAN VERHEYEN, *Cultivateur, domicilié à* Venray, *je,* MATHIEU GOREN, *Huissier de la Justice de Paix du Canton de* Horst, *patenté au dit* Horst, *le* 18. Nivose *an huit* N°. 1. *Classe* 3me, *ai fait signification de la dite Ordonnance & de l'Assignation y contenuë à tous ceux, qui pourroient prétendre un Droit de Succession exclusif ou conjoint avec le Requérant* Herman Verheyen, *ou former une Réclamation contre la Succession laissée par feu* Antoine van Lishout, *mort à* Amsterdam, *République* Batave, *en consignant au Bureau des Postes de* Venlo, *Canton idem, Département de la* Meuse inférieure, *sous les adresses au Rédacteur de la* Gazette *de* Leyde *& au Rédacteur de la* Gazette *de* Wezel, *expéditions, tant de la dite Ordonnance que du présent Acte, en invitant les dits Rédacteurs d'insérer la dite Ordonnance, Assignation & l'Exploit, trois fois consécutives, dans leurs* N^os^ *suivants, & d'en envoyer les Exemplaires au Greffe du Tribunal de Paix, pour servir & valoir à la Partie requérante, ce que de droit & de raison.* Fait au Bureau de Poste de VENLO, les jour, mois, & an que dessus.
(Signé) MATH. GOREN, Huissier.

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre Pupillaire *ainsi qu'à celle* chargée de la gestion des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes; sçavoir, les Masses de la Franche* Clare, *de* C. F. Steffens, *le* 26. *Juin; de* J. J. Pieterice *le* 4. *Juillet; de* Carl-Friederich-Williams Raerman, *le* 3; *de* J. D. Friederichs, *le* 13; *&* J. G. Tede *le* 23. *Août; de* Jean-George von Rœthel, *se nommant ici* J. G. Rhaedel, *le* 4; *de* C.

L. Cramer *le* 8; *de* Jean Kind, *le* 15; *&* *Mre* W. J. P. Muntz, *le* 28. *Septembre*; *de* W. Thiel, *le* 3; *de* J. L. Schmitt, *le* 10; *de* J. van Woudenberg, *le* 23; *&* *de* Frédé Hermans, *le* 29. *Octobre*; *de* Thierry den Uyl, *&* *de l'Expatrié* Henri van Werzel, *le* *de* Guillaume Bach, *le* 28; *&* *de* J. A. Schneider, *le* 29. *Novembre*; *de* H. Meyer, *de* M. Broezoe, *le* 15; *de* Louis Hoeke, *le* 21; *&* *de* J. Reuter, *le* 28. *Décembre* 17 *de* Charles-François Calichez, *le* 17; *&* *de* Louise Dandiran, *Femme de* C. Lobenwe *ci-devant Veuve de* F. Scheffel, *le* 31. *Janvier*; *de* Jean-Mathieu-Guillaume Behre *le* 1; *de* F. C. Fritsch, *le* 10; *de* Anne-Louise Arnaud, *le* 13; *de* Chrétien-Philip Dingemans, *le* 19; *de* Jeanne-Chrétienne Axen, *Femme de l'Expatrié* J. F. von Cistw *en dernier lieu Veuve de feu* J. van Ryswyk, *le* 24; *&* *de* Jean-Guillaume Denker, *le* *Février*; *de* J. M. Reeder, *le* 13; *de* Mathieu Böhm, *le* 14; *&* *de M* W. Hesse 15. *Mars* 1799. *Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée la sus-dite Chambre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charg ou doivent aux Masses sus-dites, de déclarer leurs prétentions, & faire le payement qu'il pourra être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les Masses sont dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice les Curateurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 18. Mars 1799. (Signé) J. A. VAN CLAVEREN, Secrétaire ad int

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre-Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la g des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM; *sçavoir, les Masses de* Jean-Ge me Konig, *le* 29. *Septembre*; *de* A. L. Friedlein, *le* 12. *Décembre* 1797; J. J. He *le* 8; J. H. van Hertzbergen, *le* 11; J. Hoddorff, *le* 22; L. F. Sommer, *le* 24. Jaager, *le* 25. *Janvier*; Corneille Bleek *&* J. G. Grauwrok, *le* 13. *la personne de* J. J. Niederer, *le* 15. *&* *de la Masse commune de* Jean-George Focken *&* *de sa me* Elisabeth-Petronelle-Marie van Trigt, *ci-devant Veuve de* Paul Jurgenson, *Février* 1798. *Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée p sus-dite Chambre, on prie tous ceux qui ont à former des Prétentions à la charge doivent aux Masses sus-dites, de déclarer leurs Prétentions, & de faire le payement qu'il pourra être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les Masses sont dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice les Curateurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 20. Mars 1798. (Signé) J. H. T. POTTENDORFF, Secré

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre-Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la g des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes; sçavoir Masses de* J. A. Hoedt, *le* 6; *de la* Franche Lena *de* Corneille Leever, *se disant* P Prent, *le* 27; *de* Guillaume Ross *&* J. Kuitz, *le* 30. *Avril*; *de* Sara-Marie-He Spiering, *Veuve de* M. A. Duchene, *le* 12. *Mai*; *&* *de* Nicolas Galler *le* 13. *Juin Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée pour la sus-dite C bre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge de, ou doiven Masses sus-dites, de déclarer leurs prétentions, & faire le payement de ce qu'il p être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les dites Mas dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice envers les teurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 19. Juin 1798. (Signé) J. A. VAN CLAVEREN, Secrétaire ad int

Comme par le Décès de la Franche Negresse JOHANNA, *de* George Herdrich, *M l'Expatrié* Chrétien-Frédéric, *ses Biens délaissés sont dévolus à la nouvelle* Chambr pillaire, *ainsi qu'à* celle chargée de la gestion des Masses insolvables *de la Colonie d* RINAM, *l'on avertit par la Présente le sus-dit* Chrétien-Frédéric, *qu'il est obl mettre ses affaires en règle dans la sus-dite Colonie, dans le délai d'une année & maines, à compter du jour ci-dessous; à défaut de quoi il sera procédé envers lès conformément à l'Instruction & Ordonnance émanée par la sus-dite Chambre.*

PARAMARIBO ce 19. Juin 1788. (Signé) J. WEYNE, premier Clerc Juré, provisi

„ *Attendu l'arrivement tardif des sus-dits Avis, le terme de déclarer les prétens & de faire le payement, a été prolongé de six mois; sçavoir au* 13. *Novembre* 180

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQU *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*